

Stratégie foncière de la cellule "dynamique fluviale de l'Allier" sur les zones érodables



**Site naturel
préservé**

**Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne**
 Ce terrain a été acquis pour permettre
à la rivière Allier d'éroder ses berges.
Appelé **dynamique fluviale**,
ce fonctionnement garantit un **bon état**
et le **maintien des richesses naturelles**.
www.cen-auvergne.fr | 04 73 63 18 27 |  
 Avec le soutien de:
 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes
 **PUY-DE-DÔME**
LE DÉPARTEMENT
 **L'EUROPE**
s'engage
avec le FEDER

Une stratégie foncière globale après 20 ans d'expérimentation ciblée et de concertation sur le val d'Allier

Prise de conscience en faveur de la
dynamique fluviale et de l'espace de mobilité



- 1993-1999 Expérimentation de l'acquisition amiable de terrains érodables (LIFE Loire nature)
- 2000-2013 Mise en place de sites pilotes de gestion durable de l'espace de mobilité, avec de multiples enjeux (dynamique, biodiversité, ressource en eau, agricole, social,...) et de nombreux partenariats
- 2010 Reconnaissance législative des Conservatoires d'espaces naturels et de leur action sur le foncier (Loi "Grenelle II" de 2010) → agrément du CEN Auvergne et du CEN Allier par arrêté du 21 mai 2014
- 2011 Etude des protections de berge et zones d'érosion de l'Allier alluvial → connaissance précise des enjeux hydromorphologiques, fonciers et socio-écon.
- 2013-2014 Animation foncière et acquisitions ciblées sur les zones érodables
- 2015 Validation du SAGE Allier aval → reconnaissance de l'espace de mobilité et de mesures d'accompagnement pour les propriétaires
- 2015-2020 Projet global en faveur de la dynamique fluviale de l'Allier dans le cadre du contrat territorial Val d'Allier inscrit au plan Loire

La cellule "dynamique fluviale de l'Allier"

- ✓ Projet initié par le CEN Auvergne dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier, élaboré avec le soutien du Conseil régional d'Auvergne et de l'Agence de l'eau
- ✓ Projet porté et mise en œuvre par le CEN Auvergne, en lien avec le CEN Allier dans le dépt. 03

Action A.1 du Contrat territorial Val d'Allier : Cellule d'accompagnement pour la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier

- Mener une animation technique et apporter du conseil auprès des acteurs locaux en faveur de la dynamique fluviale, en lien avec le SAGE Allier aval
- **Animation foncière ciblée sur les zones potentiellement érodables à 20 ans et les sites potentiels de restauration de la dynamique fluviale, veille foncière en partenariat avec la SAFER d'Auvergne**
- Monitoring des protections de berge et zones d'érosion sur l'Allier alluvial



Acquisitions foncières sur les zones érodables dans l'action B.2.1 Gestion et restauration de sites érodables dans l'action B.2.2



- ✓ Projet financé par :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Pourquoi acquérir sur les zones érodables du val d'Allier ?

Préserver la dynamique fluviale :

- Pour le bon fonctionnement de l'Allier (érosion indispensable à l'équilibre dynamique), la ressource en eau, la biodiversité
- L'un des enjeux prioritaires du SAGE Allier Aval, des Documents d'objectifs Natura 2000

Garantir les possibilités de divagation en évitant les protections de berge (autorisées ou non)

Proposer une solution pour les propriétaires et exploitants lésés par l'érosion (disposition 8.1.1 du SAGE)

- **Solution de "compensation amiable" pour les propriétaires** affectés par l'érosion "d'intérêt général"
- **Limitation des conflits liés à l'érosion**
- Solution au meilleur rapport coût/bénéfice

Mettre en place une gestion compatible avec les aléas d'érosion

- Risque érosion intégré dans les contrats agricoles (loyer, évolution surface, pratiques)
- Gestion à minima en termes d'investissement



Objectif chiffré d'acquisition sur les zones érodables du val d'Allier

Les zones potentiellement érodables à 20 ans sur les 260 km de l'Allier alluvial (CEN Auv., 2011)

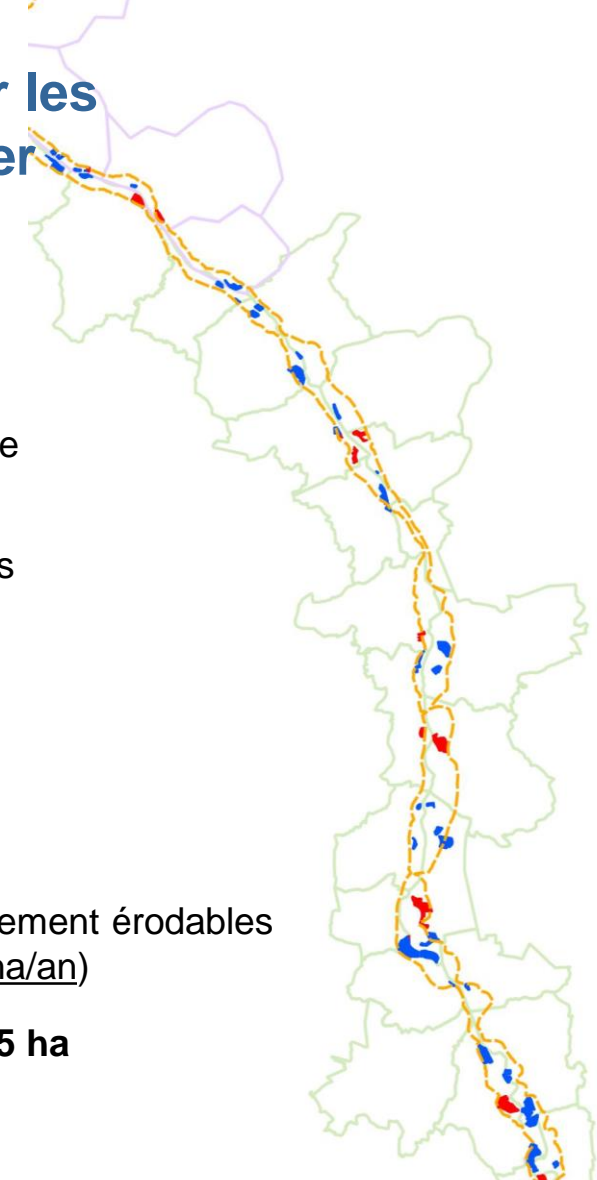
- 697 ha potentiellement érodables à 20 ans, soit 3,7 % de l'espace de mobilité optimal (18 640 ha)
- Foncier privé concerné en Auvergne = 738 ha pour 452 parcelles (division envisagée pour les grandes parcelles)
- 60 sites potentiels de restauration prioritaires identifiés, 61 sites secondaires

Objectif chiffré d'acquisition sur les zones érodables




- But général = maîtriser sur 20 ans le foncier des zones potentiellement érodables à 20 ans sur le val d'Allier auvergnat (738 ha sur 20 ans soit 37 ha/an)
- **Objectif chiffré du contrat (5 ans) = acquérir 37 ha/an soit 185 ha**

Les sites potentiels de restauration de l'érosion (CEN Auv., 2011)

- Acquérir en cas d'opportunité des sites potentiels de restauration de l'érosion



Légende

-  Espace de mobilité optimal
-  Parcelles concernées par les zones potentiellement érodables à 20 ans
-  Parcelles concernées par les sites potentiels de restauration de la dynamique prioritaires

Mise en œuvre de la stratégie foncière sur les zones érodables du val d'Allier

Distinguer :

- **l'animation ou prospection foncière : recherche active auprès des propriétaires**
- **la veille foncière : surveillance des ventes et appels à candidature**

✓ **Modalités d'animation foncière**

- Animation foncière ciblée sur les zones potentiellement érodables à 20 ans et les sites potentiels de restauration de la dynamique
- Recherche possible à la demande d'un propriétaire ou d'un agriculteur de terrains d'échange en dehors des zones ci-dessus
- Information des élus locaux en amont de la prospection foncière
- Envoi d'un courrier aux propriétaires concernés, puis relance téléphonique
- Rencontre des propriétaires éventuellement vendeurs
- Négociation sur la base de l'estimation des Domaines ou de la SAFER, avec marge de négociation et prise en compte surface déjà érodée
- Appui éventuel de la SAFER pour le portage ou le stockage
- Pour terrains agricoles, rencontre des fermiers concernés et négociation des futures modalités d'exploitation en amont de l'acquisition

Acquisition d'une surface de 5 ha au sein d'une grande parcelle de culture de 15,5 ha

Surface
acquise

- ✓ Coût de protection de berge évalué entre 250 et 300 000 € en 2011 dans une étude commanditée par la Comcom
- ✓ Acquisition de 5 ha de culture et 2,5 ha de prairie (coût total de 26 800 € frais notariés et frais de division parcellaire inclus)
- ✓ Acquisition au propriétaire exploitant par le CEN Auvergne
- ✓ Mise en place d'une Convention de mise à disposition SAFER au profit de l'agriculteur pour la poursuite de la culture (loyer réduit, révisable en fonction de l'érosion)

Tracé de la berge en 2013
Photo aérienne de 2004

- ✓ Partenariat avec la SAFER Auvergne → vigifoncier spécifique ciblé sur les zones érodables
- ✓ Portail cartographique et alerte mail avec notifications de vente (DIA), appels à candidature SAFER

Veille foncière Observatoire Déconnexion

Mode d'emploi

Le Broc
Code INSEE: 63054

**Appel à candidature SAFER
sur 0,9 ha de culture louée**

→ **Candidature du CEN
Auvergne avec projet
d'échange foncier avec
le fermier**

Zoom (m) 4118.45903 Ok

Coordonnées

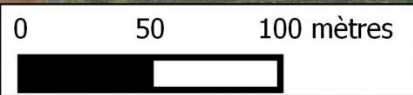
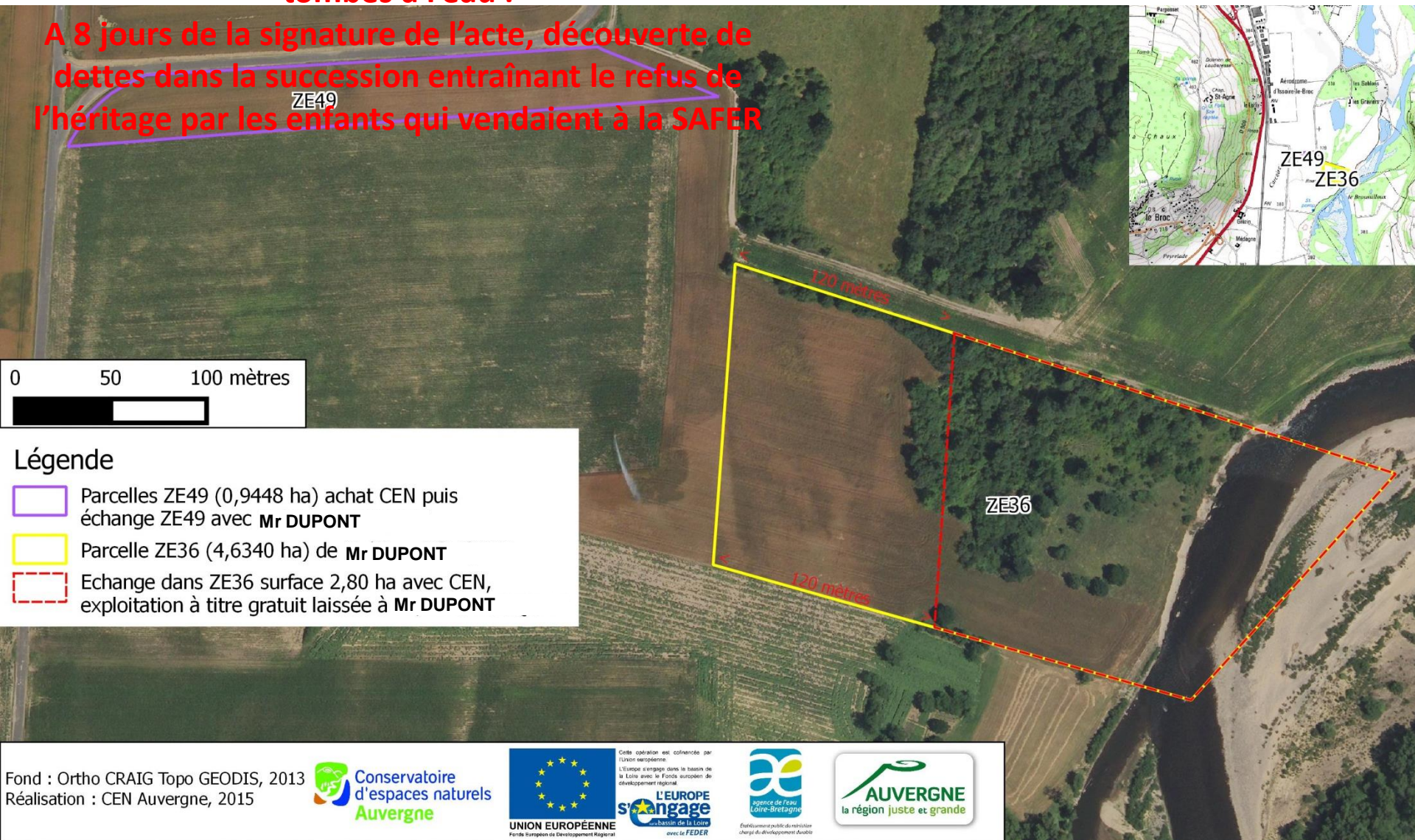
Espace personnel

Couches

- Couches vectorielles
 - espace_mobilite
 - sites_prioritaires
 - zones_erodables
- Fonds WMS
 - Aucun fond WMS
- Analyses
 - Aucune analyse

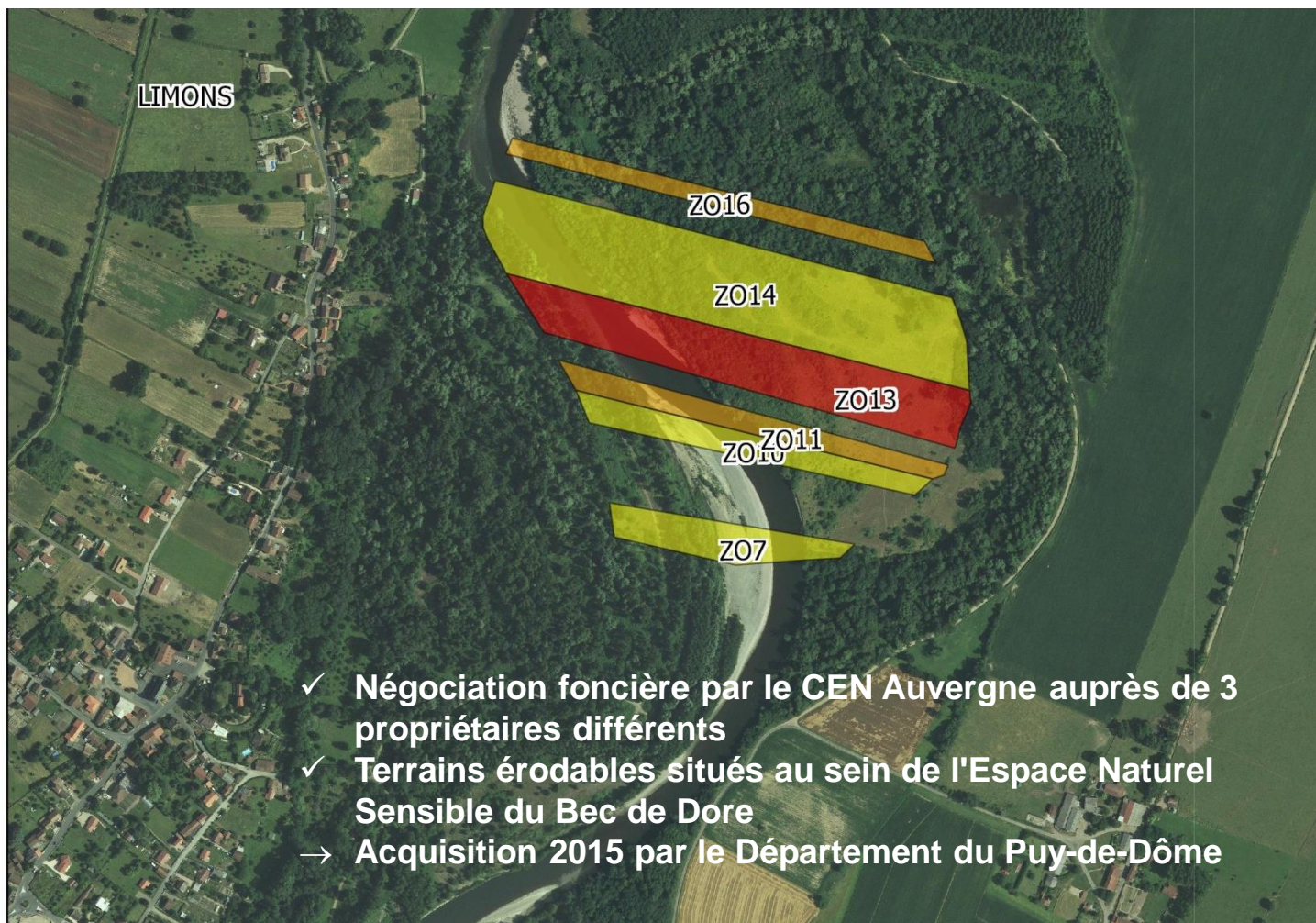
Mais acquisition et échange foncier finalement tombés à l'eau :

A 8 jours de la signature de l'acte, découverte de dettes dans la succession entraînant le refus de l'héritage par les enfants qui vendaient à la SAFER



- Légende**
- Parcelles ZE49 (0,9448 ha) achat CEN puis échange ZE49 avec **Mr DUPONT**
 - Parcelle ZE36 (4,6340 ha) de **Mr DUPONT**
 - Echange dans ZE36 surface 2,80 ha avec CEN, exploitation à titre gratuit laissée à **Mr DUPONT**

Acquisition 2015 de 13,7 ha de zones érodables à Limons par le Département du Puy-de-Dôme



- ✓ Négociation foncière par le CEN Auvergne auprès de 3 propriétaires différents
- ✓ Terrains érodables situés au sein de l'Espace Naturel Sensible du Bec de Dore
- Acquisition 2015 par le Département du Puy-de-Dôme

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.

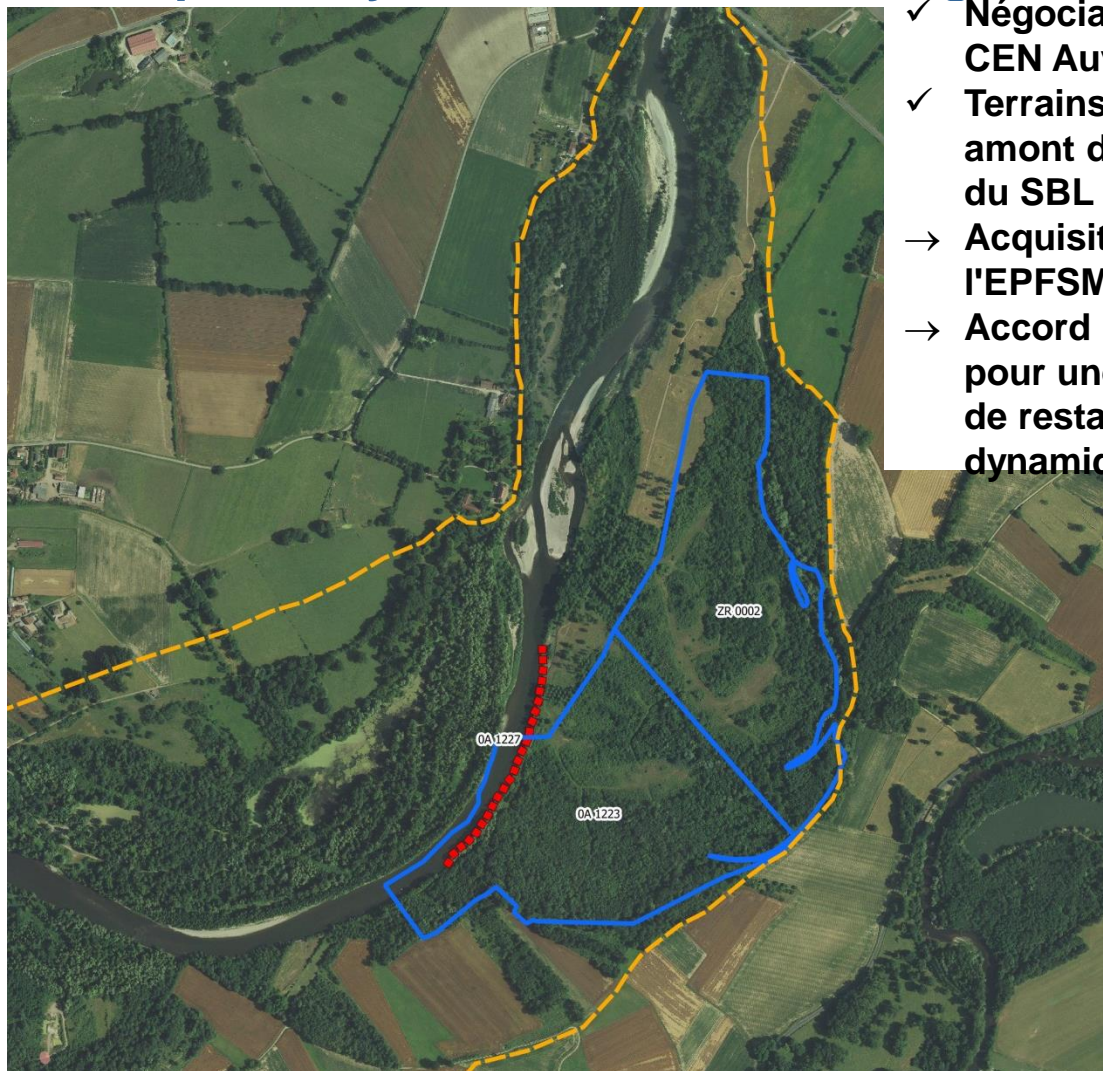
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.



Établissement public du ministère
chargé du développement durable


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Acquisition de 42 ha à Charnat/Limons (63) par le Syndicat de Basse Limagne



- ✓ Négociation foncière par le CEN Auvergne
- ✓ Terrains protégés situés en amont des puits de captage du SBL
- Acquisition par le SBL via l'EPFSMAF
- Accord de principe du SBL pour une étude de faisabilité de restauration de la dynamique

Négociation d'accords de vente sur 4,2 ha de terrains érodables sur le val d'Allier brivadois (43)



- ✓ Négociation et signatures de promesses de vente avec 5 propriétaires différents
- ✓ Signature préalable d'engagements de gestion agricole avec 4 agriculteurs (modalités de gestion définies → bail rural à clauses environnementales)
- ✓ Lien avec la Chambre d'agriculture
- ✓ Acquisitions signées fin 2017 (portage CEN Auvergne)



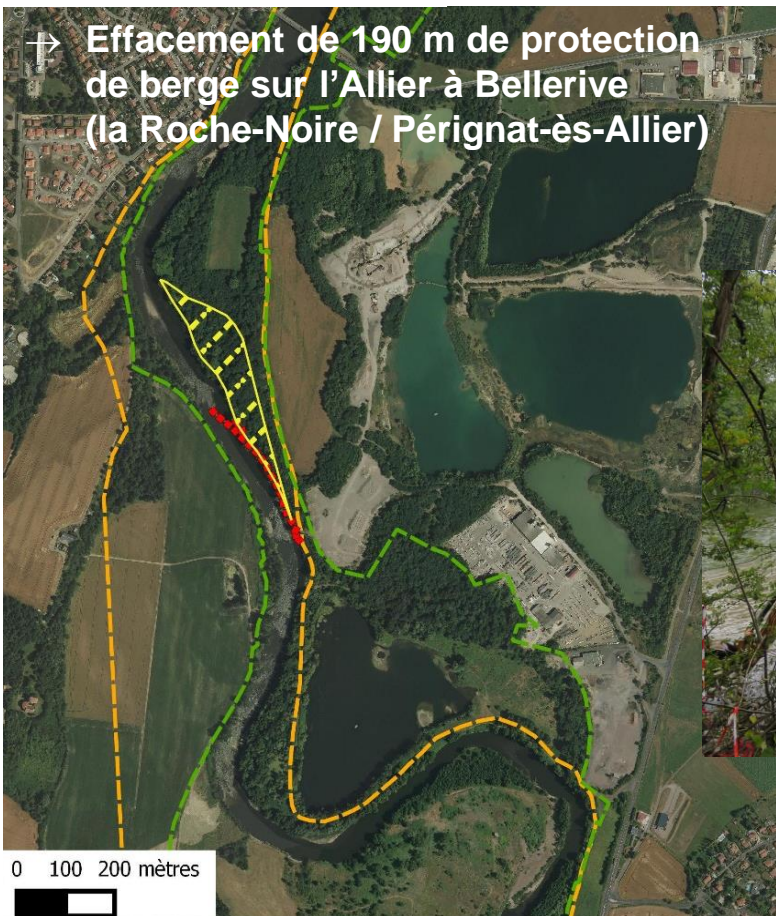
Au total sur 2015-2017

→ **30 ha acquis/négociés (portage CENs et financement CT Allier)**

→ **82,5 ha avec acquis. CD63 & SBL**

Recherche de faisabilité de sites potentiels de restauration de la dynamique

- ✓ Accord du SEAT propriétaire pour la réalisation d'une étude de faisabilité
- ✓ Etude de faisabilité réalisée en 2016 par le Cen
- ✓ Dossier d'autorisation Loi sur l'eau déposé en janv. 2017
- ✓ Travaux réalisés en sept. 2017 (600 m³ d'enrochements retirés)



- Protection de berge concernée par les travaux
- ▭ Zone d'érosion potentielle à 20 ans après travaux
- ▭ Site Natura 2000 Val d'Allier Alagnon
- ▭ Espace de mobilité optimal de l'Allier



